

## Foire aux questions | Stationnement étagé de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur

- 1- Qui peut utiliser le stationnement étagé?  
Réponse : Tous les usagers et les visiteurs ainsi que certains employés ayant reçu leurs accès.
- 2- De quelle façon les accès aux employés sont-ils octroyés?  
Réponse : Les octrois se font progressivement et par ordre d'ancienneté. Pour pouvoir utiliser le stationnement étagé, il est essentiel d'avoir préalablement reçu la confirmation de son gestionnaire.
- 3- Comment accède-t-on au stationnement étagé?  
Réponse : Il suffit de passer par les barrières du stationnement extérieur à l'entrée principale de l'hôpital, accessible via la montée des Pionniers ou la rue de la Sœur-Marie-Rose.
- 4- Quels sont les tarifs pour les usagers et les visiteurs du stationnement étagé?  
Réponse : Les tarifs en vigueur demeurent les mêmes (informations : <https://tinyurl.com/56btnapb>.)
- 5- Quels sont les tarifs pour les employés?  
Réponse : Les tarifs employés en vigueur pour le stationnement étagé sont les mêmes que pour les autres stationnements extérieurs.
- 6- Comment accéder à l'hôpital à partir du stationnement étagé?  
Réponse : Il faut rejoindre le niveau 0 du stationnement étagé et se diriger vers l'hôpital par les accès extérieurs. Avec le chantier toujours en opération, il faut suivre la signalisation mise en place autour du stationnement étagé.
- 7- Y a-t-il un ascenseur dans le stationnement étagé?  
Réponse : Oui, un ascenseur est à la disposition de tous.
- 8- Quelle est la hauteur maximale autorisée dans le stationnement étagé?  
Réponse : La hauteur libre est de 2,10 mètres.
- 9- Combien de cases compte le stationnement étagé?  
Réponse : Plus de 400 espaces, répartis sur 4 niveaux.
- 10- Est-il sécuritaire de garer son véhicule dans le stationnement étagé?  
Réponse : Oui, le stationnement étagé est tout aussi sécuritaire que les autres espaces de stationnement extérieurs de l'hôpital. Les lieux sont éclairés, plusieurs caméras de surveillance ont été installées et des tournées sont effectuées régulièrement par les agents de sécurité.

11- Est-ce que l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques est prévue dans la zone du stationnement?

Réponse : Oui, des bornes de recharge seront installées dans la zone de stationnement extérieure, dans une phase ultérieure du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur. Le nombre exact de bornes sera déterminé lorsque les infrastructures électriques seront finalisées.

12- Est-ce que des supports à vélo sont accessibles à l'hôpital Pierre-Le Gardeur?

Réponse : Oui, quelques supports à vélo sont disponibles tout près des principales portes d'entrée de l'hôpital. Un abri sécurisé à vélos sera également mis en place au terme du projet d'agrandissement et de réaménagement.